

Programme d'appui à l'écosystème des startups

Conditions Générales de Participation - Structures d'Appui à l'Entrepreneuriat (SAE)

Préambule

Le Programme d'appui à l'écosystème des startups en Côte d'Ivoire s'inscrit dans la dynamique du Projet des Chaînes de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PCCET), avec pour objectif de structurer un environnement entrepreneurial performant, inclusif et durable. Il répond aux principaux défis rencontrés par les jeunes entreprises ivoiriennes : faiblesse de l'accompagnement, accès limité au financement d'amorçage, manque de structuration des acteurs territoriaux et faible exposition à l'international.

Piloté par CDC-CI Capital, ce programme national mobilise une approche intégrée autour de **quatre (4) axes stratégiques complémentaires** :

1. **Le renforcement des capacités des structures d'accompagnement** : 10 incubateurs et 50 mentors/experts seront sélectionnés, formés et dotés d'outils professionnels pour offrir un accompagnement de qualité aux startups.
2. **L'incubation, l'accélération et le financement de 100 startups** à fort potentiel réparties sur l'ensemble du territoire. Chaque incubateur accompagnera 10 startups, avec un dispositif renforcé d'expertise, de formation à l'investissement et de coaching individuel. Des immersions internationales (Station F en France, Silicon Valley aux Etats-Unis, Corée du Sud, Vietnam) sont prévues pour renforcer leur exposition aux meilleures pratiques mondiales. Les meilleures startups participeront à un pitch télévisé national avec des dotations à la clé.
3. **Le Design Sprint Universitaire**, mobilisant plus de 1 000 étudiants issus d'établissements publics et privés, permettra de faire émerger des idées innovantes autour de grandes problématiques nationales (énergies, sécurité alimentaire, technologies, etc.). Des immersions internationales (Tunisie, Maroc, Rwanda) sont prévues pour renforcer leur exposition aux meilleures pratiques mondiales. Un concours final télévisé permettra de valoriser les meilleures équipes et de renforcer le lien université-entreprise.
4. **La mise en place d'un dispositif d'amorçage structuré et pérenne**, porté par CDC-CI Capital, combinant financement d'amorçage et assistance technique ciblée. Ce mécanisme viendra

combler le vide de financement auquel font face les jeunes entreprises, tout en assurant un accompagnement rapproché et rigoureux.

1. Objet

Le présent règlement définit les conditions de participation à l'appel à manifestation d'intérêt destiné aux Structures d'Appui à l'Entrepreneuriat (SAE) dans le cadre du Programme d'appui à l'écosystème des startups lancé par CDC-Ci Capital. L'objectif est de sélectionner des structures locales en capacité d'accompagner des cohortes de startups et de renforcer durablement leur offre de services à l'échelle nationale.

2. Conditions d'éligibilité

- Être une structure légalement constituée en Côte d'Ivoire (association, société, établissement public, ONG, etc.).
- Justifier d'une expérience dans l'accompagnement de porteurs de projets, startups, PME ou jeunes entrepreneurs.
- Disposer d'une équipe opérationnelle d'au moins 3 personnes.
- Être en capacité d'héberger ou de suivre un groupe de startups.
- Accepter sans réserve les conditions du programme et participer aux activités prévues.

3. Engagements des SAE sélectionnées

Les structures sélectionnées s'engagent à :

- participer à un diagnostic organisationnel réalisé en amont du programme.
- suivre un parcours de renforcement de capacités (formations, ateliers, coaching).
- assurer l'accompagnement de startups pendant la durée du programme, selon les méthodes et outils fournis.
- participer aux temps forts nationaux (ateliers, événements, immersions).
- fournir les informations et reporting demandés dans les délais requis.

4. Appuis apportés aux SAE sélectionnées

Les structures retenues pourront notamment bénéficier des avantages suivants :

- un accompagnement méthodologique structuré ;
- un appui matériel en fonction des besoins identifiés ;
- une immersion internationale dans des écosystèmes d'innovation (Silicon Valley aux Etats-Unis, Vietnam ou Corée du Sud) ;

- un financement de la phase d'incubation des startups accompagnées ;
- une valorisation institutionnelle et médiatique.

5. Propriété des contenus et communication

Les SAE conservent la propriété de leurs contenus et méthodes, mais autorisent le PCCET et CDC-Ci Capital à valoriser leur participation (nom, logo, activités réalisées, photos) à des fins de communication et de capitalisation, dans le respect de leur image.

6. Données collectées

Les données collectées auprès des structures dans le cadre de ce programme seront utilisées uniquement pour les besoins du suivi, de l'évaluation et de la communication du programme. Elles ne seront partagées à aucun tiers sans accord préalable.

7. Modification ou annulation

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le calendrier, les modalités ou de suspendre l'appel à manifestation en cas de force majeure ou de toute autre situation indépendante de sa volonté.

8. Acceptation

La soumission d'un dossier vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions. Le non-respect des engagements ou critères peut entraîner le retrait de la structure du programme.